

Séance du vendredi 05 mars 2021

Date de la convocation: 26/02/2021

Membres en exercice :
Présents : 12
Votants: 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-et-un et le cinq mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Olivier MAGUET,

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE, Anne COLLINOT, Jean-Jacques DEBIEVE, Richard DETHYRE, Laurence HOURLIER, Thomas HOURLIER, Barbara LOUCHART, Michèle MATHIEU, Catherine PECHERY, Jacky PECHERY

Représentés : Adeline BEAUFUMÉ par Annick IENZER, Emilie KONNERT par Olivier MAGUET, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA par Anne COLLINOT

Excusés :

CREATION DE DEUX POSTES SAISONNIERS POUR LA GESTION DU CAMPING MUNICIPAL - (D 2021 022)

Après avoir présenté les aménagements et le dispositif prévus pour le camping municipal dans la perspective de l'ouverture de la saison au 1^{er} avril 2021, le Maire propose que, en accord avec les usages du secteur tels qu'ils sont en particulier parangonés et promus par la Fédération des Hébergement de Plein Air, la Commune recrute deux agents saisonniers expérimentés pour préparer l'ouverture du camping au public et en assurer la gestion tout au long de la saison. A cette fin, le Maire propose de créer deux postes de travailleurs saisonniers à plein temps sur une durée de contrat courant du 15 mars 2021 au 30 septembre 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

ACCEPTTE la création de deux postes de gérants de camping à temps complet sur la période courant du 15 mars 2021 au 30 septembre 2021 inclus.

AUTORISE le Maire à procéder au recrutement pour pourvoir ces deux postes.

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Le Maire
Oliver MAGUET

